

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 25 FEVRIER 2019

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE,
 conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absent excusé :

M. André PHILIPP

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN VERGER FRUITIER AU LIEU-DIT « LES CHÂNIERES » PAR MESSIEURS CH. BOSSON ET N. AMANN
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. DELIBERATION CONCERNANT UNE SERVITUDE AU CHEMIN DE CHAURION 2
- VI. PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MOTION DE MONSIEUR JOYE, CONSEILLER MUNICIPAL, INTITULEE : « Suite au déplacement des bacs du chemin de la Treulaz, certains ne sont pas utilisés. Je vous suggère donc de les placer dans le chemin des Cressonnex »
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS
- IX. NATURALISATION - Huis-clos -

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Il salue également Messieurs BOSSON et AMANN pour la présentation du premier point de l'ordre du jour, ainsi que Messieurs HELFER, MEIER et WAGENKNECHT, habitants de la commune, venus assister à la séance, et les remercie pour leur présence.

Le président excuse l'absence de Monsieur PHILIPP.

I. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN VERGER FRUITIER AU LIEU-DIT « LES CHÂNIERES » PAR MESSIEURS CH. BOSSON ET N. AMANN

Le président donne la parole à Monsieur Bosson. Ce dernier remercie le président, et salue toutes les personnes de l'assemblée. Il présente Monsieur N. AMANN qui est animateur pour le réseau agro-environnemental de la Champagne, dont la commune fait partie. Il lui donne la parole pour faire une petite présentation du réseau agro-environnemental (voir document annexé).

Monsieur AMANN rappelle que le réseau comprend les sept communes de la Champagne. Il s'agit d'un regroupement d'exploitants agricoles qui s'est constitué en association, avec le soutien de l'Etat et des communes. L'objectif de ce réseau est de favoriser certains milieux et certaines espèces. Ce réseau porte sur huit années. On est actuellement dans la troisième année de fonctionnement. Les sept communes représentent à ce jour environ 1'600 hectares de surfaces agricoles utiles, dont environ 300 hectares de surfaces de promotion de la biodiversité (anciennement appelées surfaces de compensation écologique). Le réseau comprend trente-sept exploitants.

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- obtenir une meilleure répartition des structures, notamment en plein champ,
- obtenir une meilleure qualité des surfaces,
- adapter les SPB (surfaces de promotion de la biodiversité) aux espèces cibles du réseau de la Champagne et favoriser notamment des surfaces dites pour l'avifaune,
- améliorer la qualité et l'entretien des jachères (objectif spécifique au réseau de la Champagne),
- améliorer la qualité et l'entretien des prairies extensives (objectif spécifique au réseau de la Champagne),
- améliorer les qualités II (prairies extensives qui ont une certaine diversité et une certaine qualité floristique),
- améliorer la qualité et la diversité des haies existantes,
- favoriser l'implantation de haies basses, notamment dans des zones de grands champs, ceci en vue d'obtenir la qualité II. On obtient la qualité II en zone agricole lorsque l'on a au moins cinq espèces par dix mètres linéaires, une belle diversité de structures et au moins 30% d'épineux. Il précise que tout est très cadré par des réglementations fédérales et cantonales, mais les haies de qualité II sont d'un grand intérêt car elles ont une bonne majorité d'épineux qui profite bien à l'avifaune,
- favoriser des SPB qui accompagnent les zones de culture, également appelées bandes culturales extensives ou zones sur terres assolées. Il précise que ce sont des surfaces qui sont peu utilisées actuellement sur le canton, et qui sont pourtant d'un grand intérêt pour tout ce qui touche aux sauterelles, criquets, grillons, etc. Auparavant, il y avait des bandes refuges sur le réseau de la Champagne qui ont dû être transformées en surfaces pour l'avifaune.

Monsieur AMANN dit que le Canton de Genève est couvert par huit réseaux, et que le réseau de la Champagne est celui qui a la plus grande densité de territoires d'oiseaux. Ceci est lié à des actions fortes de la station ornithologique suisse, et notamment de B. LUGRIN (Bernex), qui ont implanté un certain nombre de bandes refuges dans la Champagne, ce qui a permis d'avoir une densité favorable d'oiseaux nicheurs. Il parle également d'autres espèces d'oiseaux cibles pour

lesquelles ils cherchent à améliorer la situation au niveau agro-environnemental (par exemple : la pie grièche écorcheur, la fauvette grisette, etc.).

Au niveau du réseau, Monsieur AMANN dit qu'ils cherchent à avoir des SPB qui soient mieux réparties, et de meilleure qualité. Pour ce faire, il a donc contacté Monsieur BOSSON pour essayer d'en implanter dans la plaine des Cheneviers où il y a une grande zone de culture. Cette année, ils vont donc implanter des surfaces pour l'avifaune. Ce seront des sortes de jachères avec des structures buissonnantes qui vont permettre à l'alouette des champs, par exemple, de trouver un milieu favorable pour se reproduire. Ces structures sont en général éloignées des forêts pour éviter des problèmes de prédation. Monsieur AMANN dit qu'il y a une haie sur une parcelle communale qui est intéressante, car elle comprend une bonne proportion d'épineux. Il faudrait que la commune commence à l'entretenir car elle se densifie à certains endroits, mais il y a un fort potentiel biologique. Avec un entretien à effectuer au préalable, cette surface pourrait être incorporée au réseau de la Champagne pour qu'un exploitant se charge de son entretien.

Monsieur AMANN termine en disant qu'une Assemblée générale de l'Association du réseau agro-environnemental a lieu chaque année. Il précise qu'au sein du Comité, il y a, entre autres, un exploitant par commune. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur JOYE dit qu'il y a trente-sept exploitants qui font partie de ce réseau. Il aimerait savoir quel est le nombre d'agriculteurs sur la commune et combien font partie du réseau. Il lui est répondu qu'il y en a trois dont un, Monsieur BOSSON, qui fait partie du réseau. Monsieur JOYE demande si les autres agriculteurs ont été approchés. Monsieur AMANN répond qu'ils ont été approchés, mais ils n'ont pas répondu positivement.

Madame HENRIOD demande de quelle manière sont choisies les parcelles qui sont mises en jachère. Monsieur BOSSON dit qu'il le fait en fonction des parcelles qu'il cultive et en collaboration avec Monsieur AMANN. En ce qui concerne l'adhésion au réseau, il dit qu'il faut que les agriculteurs soient convaincus du bien-fondé de ce qu'ils font. Si on force quelqu'un, le travail ne sera pas ou mal effectué.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande si les projets de gravières sur la commune dérangent le projet. Monsieur AMANN répond que ces données ont été intégrées dans la phase d'avant-projet du plan d'exploitation des gravières. Il dit que cela ne dérange pas le projet, car ils en tiennent compte lorsqu'ils proposent l'implantation de surfaces. Il rajoute qu'ils ont fait une carte avec la synthèse des gravières qui allaient débiter, de même que les zones de compensation des gravières. Ils tiennent compte de tous ces paramètres.

Madame HENRIOD demande si les zones de jachères vont tourner. Monsieur AMANN répond qu'il y a deux types de jachères. Les jachères tournantes qui restent trois ans sur place, et les jachères florales qui restent, en principe, huit ans. L'exploitant qui s'engage dans le réseau accepte de laisser la jachère pour une durée de huit ans. S'il souhaite la supprimer, il doit s'engager à remettre au moins 80% de cette surface ailleurs.

Monsieur AMANN donne la parole à Monsieur BOSSON pour parler de la création du verger fruitier. Il dit qu'il est l'exploitant de la parcelle communale du lieu-dit « Les Chânières ». Il rappelle qu'en 2009-2010, il avait présenté, avec Monsieur BOURGUIGNON, un projet de prairie extensive de haute qualité, et que ce projet avait été validé par la commune. Ils avaient semé des espèces rares qui sont en train de se mettre en place. Il dit qu'il y a toujours une temporalité avec la nature, il faut attendre que les choses se mettent en place. Afin de dynamiser encore un peu plus cette parcelle, ils ont eu l'idée d'implanter un verger fruitier. Etant donné qu'il travaille sur une parcelle communale, il a besoin de l'accord de la commune. Il précise que l'achat des arbres fruitiers sera à sa charge. Il propose également de faire participer l'école à la plantation des arbres, puis au suivi de l'évolution du verger. En ce qui concerne le planning, il dit que l'implantation des arbres se fera cet automne. Monsieur AMANN rajoute qu'à côté de ce futur verger, il y a la « Réserve de Chânière-Rucher ». C'est un site très intéressant qui est de la pinède à molinie. Il précise qu'il y a une très grande diversité floristique et faunistique dans ce site. On y trouve plus de septante-cinq espèces de plantes à fleurs, de même qu'une grande quantité de papillons, de sauterelles et de

criquets. Il dit que ces deux zones de prairies sont très bien exposées. Ce sont des prairies thermophiles, dites de qualité II.

Il rajoute qu'il n'y a pas beaucoup de prairies de qualité II sur l'ensemble du canton. Dans leur réflexion sur l'implantation du verger, ils ont décidé de le mettre sur la partie basse de la parcelle. Ils ont mis un certain écartement, ceci pour garder une bonne exploitabilité de la parcelle, qu'un entretien mécanisé puisse se faire et que la fauche puisse s'effectuer sans trop de difficulté.

Au niveau du choix, Monsieur AMANN dit que ce sera un verger avec des variétés de fruits à noyaux et à pépins. Ils ont essayé de choisir des espèces rustiques et locales. Il y aura des cerises, des poires à rissoles, des pommes et une variété de coings.

Il dit que cela va prendre du temps pour que ce genre de verger devienne intéressant au niveau de la diversité, mais ce sont des milieux qui sont très favorables pour tout ce qui est chauve-souris, hérissons, et il y a en général une grande diversité de structures et de milieux.

Madame MAIO demande quelle est la hauteur des arbres qui seront plantés et le nombre d'années avant d'obtenir un rendement optimal. Monsieur BOSSON répond que ce sera des arbres d'environ 2 m. 50, avec un couronnement à 1 m. 80 pour les premières branches. Monsieur AMANN rajoute que ce sera des arbres haute tige. En ce qui concerne le rendement, il faudra attendre environ dix ans.

Toutes les personnes présentes remercient Messieurs AMANN et BOSSON pour ce beau projet et les applaudissent chaleureusement.

Messieurs AMANN et BOSSON quittent la salle à 20h.30.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Monsieur ELTSCHINGER dit qu'il avait voté contre au point V. de l'ordre du jour, et que son nom n'apparaît pas dans la liste des personnes citées. Le président le remercie pour sa remarque.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal, avec la modification de Monsieur ELTSCHINGER. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs LANZA et Y. NOVELLE, absents lors de la dernière séance).**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des commissions se sont réunies depuis la dernière séance, et si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Environnement, traitement des déchets, TPG et trafic »

Monsieur Y. NOVELLE dit que la commission « Environnement » s'est réunie le 06 février 2019 pour parler de la suite à donner au projet « Hirondelles » à Aire-la-Ville. La commission a décidé de mettre, dans un premier temps, une information sur le site internet de la commune, de même que de procéder à l'envoi d'un tout ménage pour informer les habitants sur les nids d'hirondelles (espèces à protéger, cohabitation et recensement). Dans un second temps, la commission envisage d'autres actions en lien avec ce sujet.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président, le maire et Madame RAMBACH n'ayant aucune communication, le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

Compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville

Il informe les conseillers que la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune a envoyé deux sapeurs en formation à l'école de sous-officier de jour (formation à plein temps sur une semaine). Ces deux personnes ont reçu le grade de caporal. Il s'agit de Messieurs Julien NICOD et Frédéric NOVELLE. Monsieur APOTHELOZ dit que ce sont deux personnes qui sont très engagées, car elles ont pris sur leur temps libre pour le bien de la communauté. Il les remercie pour leur engagement et les félicite. Messieurs NICOD et F. NOVELLE sont chaleureusement applaudis par les personnes présentes.

V. DELIBERATION CONCERNANT UNE SERVITUDE AU CHEMIN DE CHAURION 2

Le président donne la parole au maire. Le maire rappelle qu'il y a eu dernièrement une construction sur la parcelle de Monsieur et Madame RAMER. Lorsque les membres de l'Exécutif ont reçu les promoteurs pour la présentation de ce projet, ils leur ont dit qu'ils devaient fournir et implanter un container terrien à ordures ménagères sur une partie de la parcelle. Par conséquent, et au vu de ce qui précède, il a fallu créer une servitude en faveur de la commune pour formaliser et légaliser cet emplacement. Le maire précise que ces démarches n'engendrent aucun coût pour la commune.

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, il demande qui approuve cette délibération. 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Madame HENRIOD).

Texte de la délibération :

Proposition relative à la création d'une servitude en faveur de la commune

vu la construction du lotissement au chemin de Chaurion 2 et la nécessité de pose d'un container terrien à ordures,

vu l'emplacement de ce container sur la parcelle N° 1502 d'Aire-la-Ville qui est grevée par les servitudes de passage à pied et à véhicules (public) et d'usage de container à ordures (public) en faveur de la Commune d'Aire-la-Ville,

vu le plan de servitude du 19 septembre 2018 établi par Monsieur J.-F. Rolle, ingénieur géomètre breveté,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Madame HENRIOD)

1. D'accepter la création de servitudes de passage à pied et à véhicules (public) et d'usage de container à ordures (public), à titre gratuit, en faveur de la commune, sur la parcelle N° 1502 d'Aire-la-Ville, sise chemin de Chaurion 2, selon le plan de servitude établi le 19 septembre 2018 par Monsieur J.-F. Rolle, ingénieur géomètre breveté, et le projet d'acte notarié établi le 04 février 2019 par Maître Glaser Keller, en vue de la pose d'un container à ordures.
2. De charger le Maire de signer les actes notariés y relatifs.

VI. PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MOTION DE MONSIEUR JOYE, CONSEILLER MUNICIPAL, INTITULEE : « Suite au déplacement des bacs du chemin de la Treulaz, certains ne sont pas utilisés. Je vous suggère donc de les placer dans le chemin des Cressonnex

Le président donne la parole à Madame MAIO pour la lecture du rapport de majorité.

Chères conseillères, chers conseillers du Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville,

Voici le rapport de majorité de la commission des « Routes, canalisations, parcs et promenades et cimetière » du 27 août 2018 concernant la motion de Monsieur JOYE du 18 décembre 2017 qui est : « Suite au déplacement des bacs du chemin de la Treulaz, certains ne sont pas utilisés. Je vous suggère donc de les placer dans le chemin des Cressonnex. »

Je vous fais remarquer que la motion ne parle que du déplacement des bacs, mais elle n'a pas de motivation (embellissement, régulation des vélos ou autres). Le président de cette commission et le maire ont pris la décision de faire poser un radar du trafic pour connaître la fréquentation et la vitesse des véhicules sur ce chemin, pour ne pas refaire les mêmes erreurs qu'à la Colline aux Oiseaux. Le résultat de cette étude par la Police municipale de Bernex est : 19 véhicules par jour, direction Verbois, 18 véhicules, direction rue du Vieux-Four, ceci pour les deux premières semaines du mois de mars 2018. Ils ont respecté le 30 km/h. à 99.07%.

Revenons sur la motion. Les bacs en question ont déjà trouvé un emplacement pour embellir notre village avant ladite motion. La commission s'est réunie pour en parler, et poser toutes les questions, et avoir l'argumentaire du motionnaire le 27 août 2018. Tous les membres étaient présents et ont décidé, par 5 voix contre 1, 0 abstention, pour le déplacement des bacs au chemin de Cressonnex. Pour la commission, c'est NON.

Le président donne la parole à Monsieur NODA GONZALEZ pour la lecture du rapport de minorité.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des « Routes » s'est réunie au complet le 27 août 2018 pour traiter la motion de Monsieur JOYE qui a été déposée le 18 décembre 2017, intitulée : « Suite au déplacement des bacs du chemin de la Treulaz, certains ne sont pas utilisés. Je vous suggère donc de les placer dans le chemin des Cressonnex ».

Ce jour-là, Monsieur le maire rappelle que les bacs en question ont déjà été placés dans différents endroits de la commune. Il rajoute aussi qu'un portail a été placé au bout du chemin des Cressonnex, ce qui empêche l'accès au Garage AGU, et qu'il n'y a plus de passage sur ce tronçon. Il dit aussi qu'un radar préventif a été placé, par la Police municipale de Bernex, au mois de mai 2018, ayant pour résultat que plus de 99% des véhicules roulent à moins de 30 km/h. (entre 20 et 30 km/h.) dans les deux sens. Il propose donc de classer ce dossier car il ne voit pas l'intérêt de prendre des mesures additionnelles sur ce chemin.

Les membres de la commission présents pensent qu'il ne faut pas que l'expérience de la Colline aux Oiseaux se répète, ou encore que les bacs sont dangereux car ils coupent la visibilité.

Il explique ensuite pour quelles raisons il est favorable à cette motion et qu'il la soutient. Tout d'abord, c'est un élu pour les habitants d'Aire-la-Ville, et il doit être à l'écoute de leurs demandes et de leurs préoccupations, surtout lorsque la sécurité des habitants est compromise. Ensuite, il est personnellement concerné par cela car il habite le quartier des Cressonnex, et il se bat depuis très longtemps (des années) pour trouver une solution.

En ce qui concerne le radar, il ne conteste pas le résultat de ses mesures, mais il conteste l'emplacement inapproprié dudit radar pour prendre les mesures. En effet, il a été placé juste dans un virage, obligeant, cela va de soi, les automobilistes à freiner. Ces mesures ne sont pas

représentatives du problème. Il revient sur le portail. Ce dernier empêche l'entrée et la sortie au Garage AGU directement, mais les véhicules continuent à traverser les chemins privés des habitants des Cressonnex, augmentant encore la circulation et la vitesse de certains conducteurs. Il dit aussi que dans ce quartier se trouvent des sociétés dont l'ensemble des voitures (utilitaires, de fonction et privées) représentent chaque jour plus de trente-cinq véhicules matin et soir. A tout ce trafic, il faut rajouter les clients du fitness (plus de cent-quatre-vingt clients) et les clients du Garage AGU qui continuent à passer devant chez eux à des vitesses inappropriées.

Ces problèmes ne concernent pas que Monsieur JOYE ou Monsieur NODA, mais plus de vingt-six familles du quartier, qui représentent plus de cent personnes. Ces problèmes nous concernent tous.

J'invite le Conseil municipal à me suivre et à soutenir la motion de Monsieur JOYE.

Le président ouvre la discussion.

Madame HENRIOD demande à quel endroit ils avaient prévu de mettre les bacs. Si ces derniers ne sont pas utilisés, pourquoi ne pas les mettre aux Cressonnex. Elle dit toutefois que les bacs sont à double tranchant car ils coupent la visibilité. Monsieur NODA GONZALEZ dit que le nombre de bacs à poser et leur position ne sont pas de leur ressort. Il faut mandater un ingénieur et demander une autorisation pour ce genre de démarches.

Monsieur LANZA dit qu'initialement il était prévu de mettre des bacs uniquement pour embellir la zone, il ne s'agissait pas de mesures de ralentissement. Maintenant, on veut prendre des bacs et les poser comme mesures de ralentissement, mais ce n'est pas ce qui était demandé au départ dans la motion. On va donc se retrouver dans le même cas de figure qu'à la Colline aux Oiseaux. On va imposer des mesures, principalement aux habitants du secteur, qui apparemment respectent la vitesse, et ce n'est pas le but de la motion. Monsieur NODA GONZALEZ répond que c'est un problème ancien. Monsieur JOYE a sollicité la pose de ces bacs pour essayer de réduire un peu la vitesse.

Madame HENRIOD dit que pour elle, la motion avait du sens car elle parlait de replacer des bacs, au chemin des Cressonnex ou ailleurs, au lieu qu'ils soient à l'abandon. Au vu de ce qui a été dit ce soir, les bacs ont déjà été replacés. Elle demande si cela est bien correct. Monsieur D NOVELLE dit qu'il a bien entendu tout le monde. Il rappelle que le texte de la motion ne parlait que du déplacement des bacs, il ne parlait pas de sécurité, ni d'autre chose. La commission a reçu l'auteur de la motion, a débattu du sujet et a refusé de rentrer en matière pour déplacer ces bacs, du fait également qu'ils avaient déjà été replacés aux alentours de la mairie. Le Conseil municipal doit maintenant prendre une décision sur le déplacement des bacs uniquement. Madame HENRIOD dit qu'effectivement, ce n'est plus le même sujet.

Monsieur NODA GONZALEZ n'est pas du tout d'accord avec ces propos. Il dit que le déplacement des bacs demandé dans la motion de Monsieur JOYE impliquait d'office le manque de sécurité. Monsieur LANZA dit une fois encore que ce n'était pas mentionné dans la motion, et qu'un tel document doit être correctement libellé. Monsieur NODA GONZALEZ lui répond que c'est jouer sur les mots. Il est évident que le placement de bacs est demandé pour réduire la vitesse. Pour quelle raison a-t-on mis un radar ?

Monsieur HAMA propose de reporter ce point, et que la motion soit modifiée avant de la voter. Il lui est répondu que cela n'est pas possible. Le président dit que le Conseil municipal doit prendre une décision sur cette motion. Voir ensuite si quelqu'un veut proposer une nouvelle motion.

Monsieur JOYE aimerait juste revenir sur le mot sécurité. Il dit qu'à la base, ces bacs avaient été achetés pour sécuriser la Colline aux Oiseaux. Si l'on reprend ces bacs pour les placer ailleurs, la même intention en découle. Apparemment, il s'est mal exprimé. Monsieur LANZA répond que pour la Colline aux Oiseaux, il s'agissait d'un nouvel aménagement pour une réduction de la vitesse, d'où une obligation d'installer des bacs, cela est différent. Ces bacs n'ont pas été posés comme cela, pour ralentir la circulation. Le fait de passer d'une zone 50 km/h. à une zone 30 km/h.

obligeait à installer des aménagements. Monsieur JOYE termine en demandant aux conseillers de voir en sortant la différence entre un bac carré et un bac à fleurs rond.

Monsieur NODA GONZALEZ rajoute que des habitants des Cressonnex ont approuvé, lors d'une réunion, une mesure pour essayer de résoudre une partie de ce problème, à savoir qu'ils vont mettre des panneaux, quatre « Interdiction de circuler » et quatre « Interdiction de stationner » dans le quartier. Ils ont financé eux-mêmes l'achat de ces panneaux, ceci de manière à sensibiliser tout le monde à ce problème. Il répète que ce ne sont pas deux personnes qui parlent, mais c'est le problème de tout un quartier.

Madame RAMBACH rappelle que le chemin de Cressonnex est long, puisqu'il part de la rue du Vieux-Four jusqu'au chemin du Moulin-de-Vert. Elle demande si les panneaux qui seront posés le seront sur les parcelles privées. Monsieur NODA GONZALEZ répond positivement. En ce qui concerne les bacs, elle demande s'ils veulent qu'ils soient placés sur les parcelles privées ou communales. Monsieur JOYE dit que lors de la commission, il avait apporté une photo avec l'emplacement desdits bacs sur le chemin des Cressonnex où il n'y a pas de trottoir. Il précise que c'est une parcelle communale, sinon il ne demanderait pas l'avis du Conseil. Monsieur NODA GONZALEZ dit encore que la mise en place du portail devant le Garage AGU était une bonne chose, et une petite solution, mais n'a rien résolu car les automobilistes qui se retrouvent devant la portail fermé en sortant du garage passent maintenant devant leurs maisons. Le trafic est donc accru devant chez eux.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'effectivement, la motion telle que qu'elle a été déposée ne peut pas être acceptée, mais par contre, on entend bien qu'il y a un problème sur ce chemin. Elle dit qu'il faudrait que ce sujet soit rediscuté. Le maire dit que le sujet de ce soir est la motion, et il faut voter en fonction de cela.

Plus aucune autre question ni remarque n'étant formulée, le président demande qui est pour le déplacement des bacs au chemin des Cressonnex : **4 voix pour (Messieurs ELTSCHINGER, HAMA, JOYE, NODA GONZALEZ). Qui est contre : 3 voix (Madame MAIO, Messieurs LANZA et NOVELLE). Qui s'abstient : 4 (Mesdames HENRIOD et MOULLET BOUCHARDY et Messieurs COCCHIOLA et FUMEAUX).**

La motion est acceptée.

Le maire dit que les bacs ne peuvent pas être posés comme cela. Il faut faire des demandes d'autorisations (construire et autres), de même que des aménagements. Tout le concept est à revoir. Il dit encore que tout cela aura un coût certain.

Monsieur NODA GONZALEZ demande quel a été le coût de la pose des bacs qui sont situés à côté de la mairie. Le maire lui répond que ce n'est pas la même configuration, et ces emplacements se situent sur le domaine privé communal. Si on veut parler de sécurité au chemin des Cressonnex, il faut mandater un bureau d'ingénieurs afin d'obtenir une étude plus approfondie, ce qui occasionnera un coût certain pour la commune.

VII. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur JOYE

Il demande si le projet de création d'un verger présenté ce soir par Monsieur BOSSON va se discuter en séance plénière ou en commission. Le maire lui répond que Monsieur BOSSON est

venu en amont trouver l'Exécutif pour lui présenter son projet, et que ce dernier a déjà validé sa demande de création d'un verger, car cela est de son ressort. La présentation de ce soir avait pour but d'informer le Conseil municipal de ce projet.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, et étant donné que le dernier point à l'ordre du jour est une naturalisation qui se traite à huis clos, il remercie le public pour sa présence et lui souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h. 00.